



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 28 novembre 2019 autorisant l'acquisition des parcelles cadastrées AB 129, AB 131 et AB 135 à Dourges,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jean-Marc DEVISE**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Azzedine BOUDRARI**, Responsable gestion locative et immobilière du Pôle Immobilier Grand Lille/Artois à l'effet de signer l'acte relatif à l'acquisition, par la CCI Hauts-de-France, des parcelles cadastrées AB 129, AB 131 et AB 135 à Dourges, appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, pour un montant de 30 990,96 euros hors taxes et hors frais notariés.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 19 février 2021

**Philippe HOURDAIN**  
Président